

Les règles locales et les conditions de compétition suivantes s'appliquent, avec les compléments ou modifications publiés par le comité de championnat, à tous les championnats publiés dans le calendrier Swiss Golf et remplacent toutes les règles locales précédemment publiées par le club hôte, incluant celles imprimées sur les cartes de score et dans les carnets de parcours.

Les clubs organisateurs doivent appliquer les conditions suivantes en plus des règles générales et le règlement pour chaque championnat particulier.

Sauf indication contraire, la pénalité pour jouer une balle d'un mauvais endroit en infraction à une règle locale est la pénalité générale (perte de trou en match play ou deux coups de pénalité en stroke play) selon la R14.7a.

REGLES LOCALES

1. Zones à pénalité (Règle 17)

- a) Quand une zone à pénalité est contiguë à un hors limites, la zone à pénalité s'étend jusqu'à celui-ci et coïncide avec sa lisière.
- b) Quand la balle d'un joueur est dans une zone à pénalité, ou on est sûr ou quasiment certain qu'elle y est et la balle a franchi pour la dernière fois le bord d'une zone à pénalité où le bord de la zone à pénalité et un hors limites coïncident (voir clause 1a), un dégagement du côté opposé est possible selon la Règle Locale Type B-2.1.
- c) Lorsqu'une **dropping zone** est marquée **pour une zone à pénalité**, il s'agit d'une option de dégagement supplémentaire avec un coup de pénalité. La dropping zone est une zone de dégagement. Une balle doit être droppée dans cette dropping zone et venir y reposer.

2. Conditions Anormales du Parcours (y compris les obstructions inamovibles) et Eléments Partie Intégrante (Règle 16)

a) Terrain en réparation

- Toute zone marquée par des piquets bleus et/ou lignes blanches ou bleues.
- Toute zone de terrain endommagée qui est considérée comme anormale par le comité.
- French Drains (fossés de drainage remplis de pierres).
- Les ravines dans les bunkers.

b) Obstructions Inamovibles

- Les zones entourées de lignes bleues ou blanches adjacentes aux zones définies comme des obstructions inamovibles doivent être traitées comme une seule condition anormale du parcours.

c) Eléments Partie Intégrante

Les éléments suivants sont des éléments partie intégrante pour lesquels un dégagement gratuit n'est pas autorisé :

- Doublures artificielles de bunker dans leurs position prévue.
- Les enveloppes où elles sont étroitement attachées aux arbres.
- Murs de soutènement et piliers artificiels lorsqu'ils sont situés dans les zones à pénalité.

3. Pace of Play (Règle 5.6)

Un joueur doit jouer sans retarder indûment le jeu et conformément aux directives de cadence de jeu instaurées par le comité. Chaque groupe se voit attribué un délai maximal autorisé pour terminer un groupe de trous et le tour. **Lorsque le « Player Scoring » est utilisé, chaque trou est considéré comme un point de contrôle!**

Definition de "hors position":

Le **premier groupe** est considéré hors position dès qu'il arrive en retard à un point de contrôle.

Tout **groupe suivant** est hors position s'il :

- a) est, après avoir terminé un point de contrôle, plus que leur intervalle de départ derrière le groupe qui le précède **et**
- b) a dépassé le temps de jeu imparti pour terminer ce point de contrôle.

En stroke play, un groupe hors position peut recevoir un avertissement verbal d'un arbitre officiel du tournoi.

Pénalité en cas d'infraction à la Règle Locale : Si un groupe a été averti et est hors position au point de contrôle indiqué par un arbitre officiel, tous les joueurs du groupe peuvent - soit individuellement soit collectivement - recevoir une pénalité, dans l'attente de la décision finale du comité sur l'existence ou non d'une infraction :

- 2 points de contrôle manqués - pénalité d'un coup
- 3 points de contrôle manqués - pénalité supplémentaire de deux coups
- 4 points de contrôle manqués - disqualification

Le jeu d'un trou est considéré comme terminé lorsque tous les joueurs du groupe ont terminé le jeu du trou. (voir Règle 6.5)

4. Suspension du jeu (Règle 5.7)

Sauf indication contraire du comité, les signaux suivants seront utilisés pour suspendre et reprendre le jeu :

- Arrêt immédiat en cas de danger - un signal sonore prolongé
- Arrêt pour une situation non dangereuse - trois signaux sonores consécutifs
- Reprise du jeu - deux signaux sonores consécutifs

Note : lorsque le jeu est interrompu en raison d'un danger imminent, toutes les zones d'entraînement seront immédiatement fermées.

5. Transport

Pendant un tour, un joueur ou un cadet ne doit pas utiliser un moyen de transport motorisé, à moins que cela ne soit autorisé ou approuvé ultérieurement par le comité.

Pénalité en cas d'infraction à la règle locale : Le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou où l'infraction est commise. Si l'infraction se produit entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

6. Code de comportement

Tous les joueurs et leurs cadets doivent se comporter dans l'esprit du jeu. Les joueurs sont responsables des actions de leur cadet. Les actions suivantes constituent une violation du code de comportement :

- Comportement antisportif, y compris l'utilisation d'un langage abusif, la tricherie, les lancers de clubs, le manque de respect envers les bénévoles, les officiels ou d'autres concurrents, ou d'abimer des propriétés des clubs de golf.
- Comportement telle qu'agir dans la colère ou créer d'autres distractions.
- Négliger le terrain de golf (par ex. ne pas remplir/replacer les divots, ne pas relever les pitches, etc.).
- Violence physique, menace de violence physique, violence verbale envers d'autres joueurs, parents, entraîneurs, personnel ou membres du club de golf organisateur, personnel de Swiss Golf ou bénévoles.

Pénalité en cas d'infraction à la règle locale : Les joueurs qui enfreignent cette condition sont passibles du barème de pénalités suivant, dans l'attente de la décision finale du comité sur l'existence ou non d'une infraction :

- 1^{ère} infraction : - avertissement
- 2^{ème} infraction : - pénalité générale
- Infraction subséquente : - disqualification

Le comité peut appliquer la pénalité générale ou disqualifier un joueur à tout moment s'il considère que l'infraction constitue une infraction grave du code de comportement sans avertissement préalable. Le comité peut décider de disqualifier un joueur de l'ensemble du tournoi plutôt que d'un seul tour uniquement (par ex. Interclub).

En outre, le comité de discipline de Swiss Golf peut décider de sanctions supplémentaires.

REGLEMENT DE LA COMPETITION

7. Rendre la carte de score

- a) La carte de score d'un joueur est officiellement rendue au comité lorsque le joueur a complètement quitté la zone de recording.
- b) La règle 3.3b(2) est modifiée de la manière suivante : Si un joueur retourne une carte de score sans que les scores des trous soient certifiés par le joueur, le marqueur ou les deux, le joueur reçoit la pénalité générale. La pénalité s'applique au dernier trou du tour du joueur.

8. Résultats du Championnat – Clôture de la Compétition

a) *Match Play*

Le résultat d'un match a été officiellement annoncé quand le résultat a été enregistré au bureau du tournoi.

b) *Stroke Play*

La compétition est close quand les résultats de la compétition ont été officiellement annoncés et/ou que le trophée a été donné au vainqueur.

9. Caddie (Règle 10.3)

Sauf disposition contraire dans le règlement particulier du championnat, les joueurs ne sont pas autorisés à avoir un caddie.

Pénalité en cas d'infraction à la règle locale : Le joueur reçoit la pénalité générale pour chaque trou au cours duquel il a été aidé par un caddie. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

10. Chariots Motorisés

L'utilisation des chariots motorisés n'est pas autorisée.

Pénalité en cas d'infraction à la règle locale : Le joueur reçoit la pénalité générale pour chaque trou au cours duquel il y a eu une infraction à cette règle. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

11. Utilisation d'un équipement technique

Pour tous les championnats Swiss Golf U12 et U14 la Règle 4.3a(1) est modifiée comme suit :

Pendant un tour, un joueur ne doit pas obtenir d'information de distance en utilisant un dispositif électronique de mesure de distance.

Pénalité en cas d'infraction à la règle locale :

- 1^{ère} infraction – Pénalité Générale
- 2^{ème} infraction – Disqualification

Pendant un tour, les joueurs et cadets ne doivent utiliser aucun appareil pour envoyer et/ou recevoir des messages ou des appels téléphoniques. L'utilisation des téléphones portables est limitée aux cas d'urgence ou pour appeler un arbitre uniquement.

Pénalité en cas d'infraction à la règle locale :

- 1^{ère} infraction – Avertissement
- 2^{ème} infraction – Pénalité Générale
- Infraction ultérieure: – Disqualification

En cas de discordance entre la version anglaise et celle d'autres langues, seule la version anglaise fera foi.

Lorsque le hard card Swiss Golf fait référence à une personne, le genre utilisé concerne tous les sexes.